

Prévention



Quelques conseils pratiques, pour passer un hiver serein.

AUTO

Soyez vigilant sur la route !



L'hiver peut rendre la route moins sûre en raison des chutes de neige et des pluies verglaçantes...

Avant de prendre la route, vérifiez les conseils des sites météorologiques sur l'ensemble de votre trajet et prévoyez, le cas échéant, les équipements spéciaux.

En cas de chute de neige, équipez vous de :

- **pneus neige** ou de **chaînes** (elles doivent être montées sur les roues motrices et avant d'être immobilisées par la neige),
- allumez vos **feux anti-brouillard** avant et arrière,
- augmentez les **distances de sécurité**,
- laissez la **priorité aux engins de salage ainsi qu'aux chasse-neige** et roulez dans leurs traces.

MONTAGNE

Risque d'accidents aux sports d'hiver !

Chaque année, les sports d'hiver séduisent plus de 7 millions de pratiquants qui se pressent au sommet des montagnes. Snowboard, ski alpin, ski de fond, luge...



Avant de se lancer sur les pistes, voici quelques conseils de prévention pour profiter pleinement et sereinement des plaisirs de glisse :

- se préparer physiquement avant le départ,
- adapter sa vitesse,
- vérifier son équipement : fixation bien réglée, protéger ses poignets pour les adeptes du snowboard,
- porter un casque,
- connaître les règles de partage du domaine skiable,
- se couvrir pour éviter les morsures du froid et les brûlures du soleil : vêtements adaptés, crème solaire, lunette, gants étanches... Chaussures antidérapantes avant et après le ski pour ne pas craindre les **plaques de verglas** !

HABITATION

Pensez à effectuer le ramonage de votre cheminée chaque année !



Les cheminées mal entretenues provoquent l'émission de monoxyde de carbone à l'origine de centaine de décès chaque année.

La législation impose un **ramonage annuel** pour toutes les installations utilisant des combustibles gazeux et deux ramonages par an, dont un pendant la période d'utilisation pour les installations de chauffage fonctionnant avec des combustibles solides et liquides (bois, charbon, fioul).

Seuls les professionnels qualifiés par l'Organisme professionnel de Qualification et de Classification du Bâtiment (**Qualibat**) sont habilités à effectuer le ramonage : qualification 522 ou 84 ENR Bois.

Isolez le compteur d'eau de votre maison pour l'hiver !

Durant l'hiver, le gel de votre compteur ou de vos canalisations peuvent rendre impossible la circulation de l'eau dans votre maison et endommager votre installation.

Le dégel peut ensuite faire apparaître des fuites importantes. Pour éviter cette situation, pensez à bien isoler votre installation à l'aide de **plaques de polystyrène** (c'est cependant le repas préféré des rongeurs; vérifiez régulièrement qu'il en reste).

Et si vous vous absentez longtemps, fermez le robinet d'alimentation générale, vidangez les circuits d'alimentation et de chauffage.

Évitez les incendies d'origine électrique !

80% des incendies sont d'origine électrique. Dans la plupart des cas, cela est dû à une surintensité, conséquence :

- d'une mauvaise utilisation électrique (exemple : une multiprise utilisée excessivement surchauffe et fait fondre les gaines de protection provoquant un court-circuit, des appareils électriques inutilisés mais branchés en permanence, etc.),
- d'une installation vétuste et inadaptée,
- de matériel électroménager vétuste ou défectueux.

Pensez à faire faire un diagnostic par un professionnel !

BIENTOT LES VACANCES !

Pensez à **déclarer votre absence de votre domicile** à la gendarmerie pour que votre habitation soit régulièrement surveillée et demandez à un voisin de **recupérer votre courrier** ou bien souscrivez à l'un des services proposés par la Poste "garde du courrier" ou "réexpédition temporaire".

Pour plus d'informations, contactez votre agence Aréas.